

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2026

INTERDIRE LES SUCRES AJOUTÉS ALIMENTS DESTINÉS AUX NOURRISSONS ET AUX ENFANTS EN BAS ÂGE - (N° 2527)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 27

AMENDEMENT

présenté par
M. Isaac-Sibille

ARTICLE UNIQUE

À la seconde phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« préparation »,

insérer le mot :

« alimentaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.